

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 07 décembre 2023**

Sous la Présidence de Monsieur Justin VOGEL

Nombre de membres en exercice : 37
Nombre de membres présents : 37
Absents excusés : 00

Date de convocation : 30/11/2023

Délibération N° D-2023-0712-10

Membres présents : 37 membres

Mesdames KRAEMER Anne-Marie, BLANCHAIS Christine, DOTT Sylvie, ROTH Mireille, DYEUL Aurélie, BAUER Liliane, BOEHLER Denise, DIETRICH Isabelle, HUCKERT Claudine, GEIGER Nathalie, KUHN Josiane.

Messieurs LASTHAUS Jean-Claude, Freddy BOHR, ZILLIOX Raymond, LUTTMANN Pierre, ROTH Pierre, KRIEGER Laurent, HABER Alain, SCHMITT Alfred, RUCH Jean-Jacques, GROSSKOST Alain, HELLER Jean-Luc, GINSZ Luc, NOE Vincent, JACOB André, WAGNER Jacky, TOUSSAINT Jean-Luc, HECKMANN Vincent, LAMBERT Jean-Charles, WEISS Henri, EHRHART Mathieu.

Monsieur BURGER Gaston a donné pouvoir à Monsieur Alain HABER pour voter en son nom.

Madame BERBACH Gisèle a donné pouvoir à Monsieur André JACOB pour voter en son nom.

Madame HALTER Estelle a donné pouvoir à Monsieur Jean-Charles LAMBERT pour voter en son nom.

Madame RAPINAT Fabienne a donné pouvoir à Monsieur Henri WEISS pour voter en son nom.

Madame JULES Adeline a donné pouvoir à Monsieur Justin VOGEL pour voter en son nom.

Membres absents excusés : 0/37

**Objet : Concession de service public des accueils périscolaires et de loisirs :
rapport de présentation en vue du renouvellement de la concession**

Monsieur le Président informe le Conseil communautaire de l'échéance de la convention de concession de service public (CSP) en matière d'accueil périscolaire et de loisirs avec l'ALEF le 31 août 2024. Il rappelle que d'après l'article L1411-4 du Code général des collectivités territoriales, il revient à l'assemblée de se prononcer sur le principe de toute délégation de service public local au vu d'un rapport de présentation des caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire. Ce rapport a été joint à la convocation des membres à la présente séance.

Il rappelle aussi que l'association les Champs d'Escale n'est à ce jour pas incluse dans le périmètre de la CSP, et qu'il a été demandé à son conseil d'administration, compte tenu des difficultés financières structurelles rencontrées, de s'interroger quant à l'opportunité d'intégrer la consultation à venir. Monsieur le Maire de Stutzheim-Offenheim a informé Monsieur le Président de la communauté de communes du souhait des Champs d'Escale de continuer leurs activités en l'état après 2024.

Considérant que la gestion et l'exploitation des structures périscolaires et de loisirs demandent une organisation, des moyens, des qualifications et un savoir-faire spécifiques, la concession de ce service public à une personne privée permet à la communauté de communes de s'appuyer sur les compétences organisationnelles et techniques d'un professionnel, tout en conservant le contrôle de cette gestion,

Considérant la volonté de l'association les Champs d'Escale de poursuivre son activité de gestion et d'exploitation de l'accueil périscolaire et de loisirs à Stutzheim-Offenheim en dehors du cadre de la concession de service public à venir,

Ainsi, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

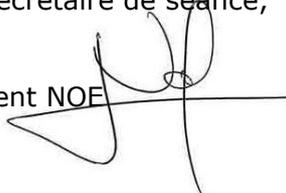
- **adopte** le principe du renouvellement de la procédure de concession de service public pour la gestion et l'exploitation des structures d'accueil périscolaires et de loisirs du territoire en dehors de celle de Stutzheim-Offenheim,

- **rappelle** à l'association les Champs d'Escale portant la gestion et l'exploitation de l'accueil périscolaire et de loisirs de Stutzheim-Offenheim que son financement par une subvention annuelle de la Communauté de communes du Kochersberg restera proportionnel à la contribution par place versée au futur concessionnaire – et l'invite ainsi à s'assurer de la fiabilité de ses prévisions budgétaires,
- **autorise** Monsieur le Président à procéder à la publicité et à la consultation des entreprises et des associations.

Fait à Truchtersheim, le 11 décembre 2023

Le Secrétaire de séance,

Vincent NOE



Le Président

Justin VOGEL

